Ville de Genève **PR-707 A**
Conseil municipal *21 juin 2010*

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 238 000 francs destiné à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Rapport de Mme Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission de l'aménagement s'est réunie le 8 septembre et le 6 octobre 2009, sous la présidence de Mme Claudia Heberlein Simonett, puis le 15 décembre 2009, sous la présidence de Mme Sarah Klopmann assurant le remplacement de Mme Heberlein Simonett, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal le 10 juin 2009. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

En préambule, il convient de souligner, comme le relève le plan directeur communal 2008-2020, que l'identité de la Ville de Genève doit beaucoup à ses espaces verts, riches et diversifiés, tant par leur morphologie que par leur histoire. Toutefois, le patrimoine arboré, composante majeure des parcs et des rues, est d'une manière générale en phase de vieillissement. La proposition du Conseil administratif vise donc à «mettre en oeuvre une politique de gestion et de renouvellement des plantations d'arbres sur le long terme et de valoriser la richesse paysagère» des parcs et autres espaces verts.

Présentation de la proposition

Comme le souligne la proposition du Conseil administratif, «l'objectif est de préserver à long terme la qualité du patrimoine arboré constitutif des parcs et autre espaces urbains.» Dans cet esprit, il s'agit de mettre en place un véritable outil de planification permettant, d'une part, un inventaire du patrimoine arboré et, d'autre part, un programme de gestion et de renouvellement des arbres en lien avec l'établissement de plans de gestion des parce, des espaces urbains et des forêts. Un préinventaire du patrimoine arboré a d'ailleurs été réalisé entre 2007 et 2008 par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) ce qui a permis, notamment, de dessiner des priorités d'intervention sur les arbres, notamment pour des raisons sanitaires ou sécuritaires. Les analyses doivent être affinées.

En ce sens, la présente proposition du Conseil administratif s'inscrit dans une démarche à long terme qui se prolongera au-delà de la période couverte par la demande de crédit. La première étape a pour objectifs:

a) de mettre en place des outils d'analyse et de planification en vue:
   – de mieux connaître le patrimoine arboré;
   – de définir les objectifs à atteindre pour la valorisation de ce patrimoine;
   – d'éclairer les choix stratégiques pour la gestion des arbres de la ville;
b) de réaliser les premiers travaux de renouvellement du patrimoine arboré afin:
   – de garantir la sécurité des usagers;
   – d'assurer la pérennisation d'un patrimoine de qualité;
   – de sensibiliser les habitant-e-s, les élu-.e-s, les professionnel-le-s à la valeur culturelle des parcs et du patrimoine arboré de la Ville de Genève. »

Séance du 8 septembre 2009
Audition de Mme Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au Service des espaces verts et de l'environnement, et de M. Philippe Ruegg, adjoint de direction au Service des espaces verts et de l'environnement du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Ruegg excuse l'absence de M. Daniel Oertli, chef de service, qui devait être auditionné par la commission et il rappelle que le patrimoine vert de la Ville de Genève est certes riche et varié, mais quelque peu vieillissant, et qu'il est donc nécessaire d'avoir un outil de gestion, notamment pour anticiper les besoins en la matière.

Mme Caroline Paquet-Vannier note que le programme 2009-2012 prévoit la mise sur pied d'un inventaire du patrimoine arboré, la création d'outils de gestion, un plan de gestion et des expertises sanitaires. Elle rappelle que le patrimoine arboré situé sur les parcelles appartenant à la Ville de Genève ou situés sur le domaine public communal est estimé à 23 000 arbres isolés, hors boisement, auxquels s'ajoutent 70 hectares de forêts. Il est nécessaire de géoréférencer encore quelques 5000 arbres restant à positionner et d'établir l'analyse pour 20 000 arbres selon le protocole d'inventaire cantonal des arbres (ICA). En effet, pour protéger, gérer et valoriser le patrimoine arboré, une collectivité publique doit disposer d'un inventaire complet et détaillé des arbres qu'elle entretient. Le Canton de Genève accompagne les communes dans cette démarche avec le projet d'ICA. Ce protocole fournit une base structurante permettant d'avoir une vue d'ensemble. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur des mandataires extérieurs. Un outil de gestion informatisé est donc nécessaire pour les quinze prochaines années, qui en tant qu'outil d'aide à la décision permettrait une planification des interventions et fournirait également une plateforme de communication, tant pour les professionnels que pour le grand public. L'état sanitaire des arbres doit en effet être connu et répertorié et un protocole mis en place pour les arbres remarquables de la Ville, comme le marronnier de la Treille.

M. Ruegg remarque qu'il est intéressant de savoir que toutes les villes en Europe établissent des plans de gestion des parcs. Le plan directeur communal comprend d'ailleurs une fiche qui vise cette approche intégrée. Il rappelle, en l'occurrence, qu'il faut revaloriser les parcs en tenant compte de leur valeur, y compris de leur valeur d'usage. L'aspect paysager des parcs relève également de composantes historiques plus ou moins respectées qu'il s'agit d'intégrer. Ainsi, par exemple, retrouver des vues qui ont été perdues à travers le temps. Pour mener à bien toutes ces tâches, un

outil de gestion moderne différencié est donc nécessaire. Quatre sites prioritaires ont été retenus pour la réalisation de plans de gestion sur la période 2009-2012, les grands parcs historiques de la rive gauche et de la rive droite proches des quartiers denses, la pénétrante de verdure Cornavin-Petit-Saconnex et le bois de la Bâtie.

Mme Paquet-Vannier mentionne que l'un des objectifs est également d'établir un plan directeur des arbres d'alignement sur rues en vue de coordonner les actions prévues sur le domaine public communal par l'ensemble des services concernés. Cette démarche transversale permettra de planifier les opérations. Elle précise qu'un pré-inventaire a été établi en janvier 2008 avec 500 alignements, 5000 arbres, 35 genres d'arbres dont 25% de platanes; 35% sont dans un état sanitaire mauvais à médiocre. Les actions doivent donc être planifiées et un travail de concertation avec les autres services mené. Il faut également se demander quelle doit être la morphologie de ces arbres. Mme Paquet-Vannier évoque ensuite les massifs de forêt et elle déclare qu'il faut en assurer la régénération tout en valorisant la filière bois visant à l'utilisation du bois indigène comme matière première et source d'énergie et en obtenant le label Forest Stewardship Council (FSC), reconnu sur le plan international et garant d'une gestion durable des forêts, renouvelable tous les 5 ans. Elle indique, par ailleurs, qu'un entretien doit également être assuré afin de garantir la sécurité et de prolonger la vie des arbres. Elle pense qu'il conviendrait également d'installer des protections pour limiter les chocs mécaniques sur les arbres. Elle mentionne que, pour l'instant, il est certain que 400 arbres sur rues et 50 arbres dans les parcs doivent être replantés en assurant des conditions favorables à ces végétaux. Un quart de ce patrimoine devra être renouvelé dans ces quinze prochaines années. Elle termine en mentionnant qu'il est également important de réaliser des plantations de qualité et de travailler sur la diversité génétique (choix et provenance des essences).

M. Ruegg rappelle encore que les demeures patriciennes ont été restaurées et qu'il convient à présent d'assurer l'entretien de leurs environs.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la demande de crédit prend en compte les nouvelles plantations comme la troisième ligne d'arbres sur la plaine de Plainpalais. Mme Paquet-Vannier répond par la négative. Cette même commissaire s'interroge sur la volonté de corriger certaines erreurs dans le but de retrouver les dimensions historiques des parcs, ce à quoi M. Ruegg acquiesce. Cette commissaire poursuit sur la problématique du boulevard Helvétique. M. Ruegg souligne que le SEVE a répondu à cette question. Mme Paquet-Vannier répète que les plans de gestion devraient permettre de mettre en parallèle tous ces éléments. La commissaire conclut en rappelant ensuite que la hauteur des platanes sur les quais a été calculée en fonction des gabarits des bâtiments.

A la question de savoir si le SEVE s'occupe des arbres qui ne se trouvent pas sur les terrains de la Ville, M. Ruegg répond par la négative. Il mentionne toutefois qu'en cas de problème, les services de la Ville avertissent le canton, lequel fait le nécessaire.

Une commissaire se déclare quant à elle choquée d'entendre que 35% des arbres en alignement sont abîmés. Mme Paquet-Vannier répond que ces arbres sont vieillissants et qu'à cela s'ajoutent des conditions environnementales qui se modifient rapidement, ainsi qu'un certain nombre d'agressions. Ce taux est effectivement important, mais il est possible de rattraper les dégâts. Cette même commissaire demande alors si la pollution atmosphérique joue un rôle. Mme Paquet-Vannier acquiesce mais fait remarquer que c'est un facteur parmi d'autres, comme le tassement du sol. Cette commissaire se demande encore si la Ville ne possédait pas de système de gestion jusqu'à présent. M. Ruegg répond qu'il faut rattraper ce qui se fait ailleurs en Europe. Quant à la question des arbres abattus dans les préaux d'école, Mme Paquet-Vannier souligne que les choix sont effectués en concertation avec le Service des écoles, lequel décide parfois de ne pas replanter. M. Ruegg signale qu'il y aura, en l'occurrence, plus d'arbres qu'au préalable dans le préau de l'école du 31-Décembre.

A la question d'une commissaire demandant si la certification FSC sera vraiment sollicitée, Mme Paquet-Vannier acquiesce et remarque que le canton invite la Ville à aller dans ce sens.

Poursuite des travaux

Un commissaire se déclare étonné par le fait que le magistrat n'ait pas accompagné ses services. Il précise avoir deux questions à poser concernant le plan financier d'investissement. Il remarque, en effet, que six millions sont prévus, d'une part, pour la tranche 2009-2020 et cinq millions, d'autre part, pour une durée de quatre ans et il s'en étonne. Il tient à souligner que ce projet ne concerne pas les arbres, mais bien leur administration et il craint que l'état sanitaire des arbres n'en soit pas amélioré. Un ordinateur ne remplace pas un jardinier qui connaît son métier. Il termine en déclarant être effaré de constater que l'on considère les parcs, qui sont des lieux de détente et de respiration, de cette manière technocratique. Une commissaire remarque que l'idée de ce projet est surtout de rendre les jardiniers plus efficaces, tandis qu'une autre commissaire ne pense pas que ce projet soit une usine à gaz. Elle rappelle que M. Oertli est quelqu'un de passionné et elle pense qu'il devrait d'ailleurs accompagner le magistrat lors de son audition.

L'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de M. Daniel Oertli, chef de service, est acceptée à l'unanimité des présent-e-s (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 1 UDC).

Séance du 6 octobre 2009
Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de MM. Daniel Oertli, chef de service, et Luc Revilliod, adjoint de direction, Service des espaces verts et de l'environnement

M. Tornare distribue un article du *Figaro Magazine*, daté du 3 octobre 2009, sur les marronniers d'Inde, lesquels risquent de disparaître en raison d'une épidémie. Depuis le début des années 2000, les marronniers d'Inde sont en effet attaqués par un minuscule papillon Cameraria ohridella. Comme l'explique dans cet article Sylvie

Augustin, chargée de recherche à l'unité de zoologie forestière de l'Institut national de recherche agronomique (INRA), «Inconnue jusqu'en 1984, date de sa découverte dans les Balkans, en Macédoine, dans la région du lac Ohrid, Cameraria ohridella était jusqu'ici une espèce strictement endémique. Puis elle a colonisé l'Europe centrale et occidentale de façon alarmante, infestant la plupart des marronniers d'Inde. En France, elle a été observée pour la première fois en 2000 et a envahi tout le pays en seulement quatre ans, à mesure que des feuilles infectées transitaient, principalement par les réseaux routiers.» Aucun traitement n'est parvenu jusqu'ici à l'éradiquer. M. Tornare remarque que la question est évidemment d'importance compte tenu des abattages à organiser. Le parc arboré de la Ville de Genève est dans un plus mauvais état que ce qu'on pouvait penser. Il ajoute ne pas vouloir quitter le gouvernement sans que ce grand axe soit mis sur les rails. Il rappelle alors que les espaces verts occupent 22% du territoire communal et que la Ville de Genève possède même des forêts en dehors de son territoire, comme le bois des Frères qui est un legs. Il évoque ensuite les agressions contre les arbres, tant en sous-sol qu'en surface, et il se demande à cet égard s'il sera possible encore longtemps de maintenir des espaces verts sur les quais, notamment en raison des Fêtes de Genève.

Question des commissaires

Un commissaire remarque que les plantations prévues sont de 4000 francs par unité dans les rues et de 2000 francs dans les parcs. On arrive, au final, à un prix moyen de 16 380 francs par arbre. Il remarque, par ailleurs, que l'investissement d'ici à 2012 est important et que la marge qui reste est dérisoire pour les années suivantes. Il se demande donc, en fin de compte, si ce montant ne relève pas plus du fonctionnement, du moins en partie, que de l'investissement. M. Oertli répond que la partie étude de la première tranche est disproportionnée par rapport aux plantations au vu de la situation. Il ajoute que la suite sera plus modeste. M. Tornare déclare alors qu'il vérifiera ce point avec le Contrôle financier afin de lever toute ambiguïté. M. Oertli rappelle que l'entretien des dernières années était modeste et que Genève devrait à présent entrer dans une démarche plus approfondie. Ce même commissaire remarque qu'il est question, dans cette proposition, d'un entretien informatique. M. Oertli répond que c'est de l'achat de matériel informatique et de la saisie. A la question de ce commissaire de savoir si les montants concernant les préaux comportent uniquement les trous, il est répondu par M. Oertli que les arbres sont compris dans le coût. Un commissaire demande ce qu'il en est du coût des abattages. M. Tornare déclare qu'il répondra par écrit.

Une commissaire déclare que certain-e-s membres de la commission regrettaient, lors de la dernière séance, de ne pas entendre l'aspect philosophique de ce projet. M. Tornare acquiesce. Il signale que le séminaire du département s'est déroulé à Lausanne sur la thématique de la nature en ville. M. Oertli explique alors que des arbres ont été plantés dans des lieux impossibles. Il est nécessaire de connaître le passé pour mieux gérer l'avenir. Le travail a été fait par des horticulteurs, ce qui n'est guère judicieux. Il précise que depuis lors, une dendrologue et des spécialistes ont été engagés. Le travail est à présent plus approfondi, et ce tout au long de l'année. Il faudra encore quelques années pour obtenir des résultats. M. Tornare ajoute qu'il convient également de respecter le génie des lieux en travaillant avec des historiens

des parcs. Des arbres ont parfois été plantés en occultant la vue. L'esthétique doit donc être revue. Il faut également éviter de planter des essences qui n'ont rien à voir avec nos contrées.

Une autre commissaire demande alors si les arbres vers la pointe de Plainpalais seront également abattus. M. Oertli souligne que nombre d'arbres sur la plaine sont en mauvais état. Certains sont mal alignés, ce qui compromet leur avenir. Il pense que le mieux serait donc de faire une révision complète du site, ce d'autant plus qu'un réaménagement de la place est prévu. M. Tornare déclare qu'une vaste consultation sera réalisée auprès des habitant-e-s de ce quartier.

Séance du 15 décembre 2009
Réponses écrites de M. Tornare

Dans l'intervalle, M. Tornare a fait parvenir un courrier en date du 26 octobre 2009 répondant aux interrogations de certains commissaires.

Concernant l'inventaire du patrimoine arboré, «le Contrôle financier, consulté à ce propos, considère que l'inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Genève fait partie intégrante de la mise en oeuvre de la proposition PR-707. Pour sa part, la Direction des finances précise que ces coûts font partie intégrante du crédit et l'assimile à la création d'un actif immatériel. Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) estime qu'il convient de distinguer la phase initiale de réalisation d'un inventaire complet de tous les arbres de la ville (cartographie et renseignement de critère pour près de 25 000 arbres) de la phase de maintenance des données collectées. Pour ce qui concerne la mise à jour courante des données d'inventaire telles que la plantation ou l'abattage d'arbres, les saisies seront assurées dans le cadre du fonctionnement du service.»

En ce qui concerne l'outil de gestion informatisé, «cet outil est intégré à la proposition PR-698 destinée à assurer le redéploiement du réseau informatique de la Ville de Genève.»

Enfin, pour ce qui concerne les coût des abattages, il faut se référer «au chapitre B-1 «Travaux de première urgence», page 7 de la proposition PR-707 et à la ligne budgétaire B-1 y relative, page 9 de la proposition PR-707. Les chantiers de sécurisation correspondent en effet aux élagages et abattages de sécurité des arbres pour diminuer les risques pour les usagers. Un montant de 350 000 francs est donc réservé à cet égard. Les platanes font cependant l'objet d'un traitement particulier pour raison sanitaire, liée au chancre coloré. C'est pourquoi, il est mentionné au chapitre C-3 «Frais secondaires» un montant de «taxes d'incinération» de 140 000 francs. Concernant le traitement des déchets liés aux abattages et élagages, «le SEVE met progressivement en place une filière de valorisation interne du bois. Ainsi, le service assure déjà, en quasi totalité, la valorisation des troncs des arbres abattus, essentiellement en copeaux.»

L'engagement d'une équipe d'arboristes grimpeurs, en décembre 2008, a permis de mobiliser de nouvelles compétences au sein du SEVE pour assurer les soins aux arbres.

Discussion et vote de la commission

Au vu des réponses apportées par M. Tornare, la proposition PR-707 est mise aux voix et acceptée par 13 oui (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 238 000 francs destiné à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 238 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.